

PLAN DE FINANCEMENT DE L'UNION 2024-2029

- CONSIDÉRANT** Que l'actuel plan de financement vient à échéance cette année ;
- CONSIDÉRANT** Que les groupes affiliés ont été consultés sur le projet de plan de financement quinquennal ;
- CONSIDÉRANT** Qu'il a été résolu, au conseil général des 4 et 5 septembre 2024 de consulter les producteurs concernant le plan de financement proposé pour 2024-2029 ;
- CONSIDÉRANT** Les défis qui interpellent notre organisation ainsi que le financement qu'ils supposent ;
- CONSIDÉRANT** Que les consultations commenceront dès janvier 2025, pour mettre en place un nouveau mode de financement dont l'application est prévue dès 2027 ;

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CAPITALE-NATIONALE—CÔTE-NORD DEMANDE

- À L'UPA :**
- De mettre en œuvre le Plan de financement 2024-2029 comme recommandé par le conseil général et qui se traduit par les augmentations suivantes :

Année	2025	2026	2027	2028	2029
Cotisation	+ 60 \$	+ 10 \$	+ 10 \$	+ 10 \$	+ 5 \$
Cotisation annuelle ¹	466 \$	476 \$	486 \$	496 \$	501 \$
Contribution	+ 4 %	+ 4 %	+ 4 %	+ 4 %	+ 4 %

¹ Note : Cotisation 2024 – 406 \$